

RÈGLEMENT

Trail

ICAP OU PAS CAP



PRO EVENTS
contact@proevents.nc
Tél : 80 97 29

Distances : 7 et 14 km en Randonnée ou Compétition

1. L'ÉVÉNEMENT

Le Trail ICAP OU PAS CAP (ci-après désigné « l'évènement » ou « Trail ») est une course pédestre hors stade, sur route sécurisée, sentiers et chemins, organisée par PRO EVENTS (ci-après désigné « l'organisateur ») le dimanche 31/05/2026 à Païta, Tontouta sur la propriété MONTAGNAT

2. L'ÉPREUVE

Toutes les épreuves se déroulent en course à pied sur la propriété Montagnat.

Le **7KM** est un parcours quasiment plat avec 30m D+ ne comportant pas de difficultés techniques. Elle est destinée aux pratiquants débutants à confirmés.

Le **14KM** est un parcours avec 300 m D+ comportant des portions peu techniques. Elle est destinée aux pratiquants intermédiaires à confirmer.

Les distances sont fournies à titre indicatif, il est possible qu'il y ait quelques écarts (5 à 10% max) ou que les parcours soient modifiés au dernier moment par l'organisateur pour des raisons de sécurité.

TRAIL 14KM – TOUS NIVEAUX	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
CHRONO	14 km	300	18 ans (2008)	31/05	7H15	MONTAGNAT
Randonnée	14 km	300	12 ans (2014)	31/05	7H20 à 7H30	MONTAGNAT
TRAIL 7KM – TOUS NIVEAUX	Distance	Dénivelé	Age minimum	Date	Départ	Lieu
CHRONO	7 km	30	16 ans (2010)	31/05	8H15	MONTAGNAT
Randonnée	7 km	30	8 ans (2018)	31/05	8H20 à 8H30	MONTAGNAT

L'organisateur a balisé de balises colorées les parcours avec soin et il est obligatoire de suivre le balisage sous peine de disqualification. L'organisateur décline toute responsabilité dans le cas où un accident surviendrait en dehors des chemins balisés.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le **14KM** est accessible à tous à partir de 12 ans (né en 2014) en randonnée et à partir de 18 ans (né en 2008) en Chrono.

Le **7KM** est accessible à tous à partir de 8 ans (né en 2018) en randonnée et à partir de 16 ans (né en 2010) en Chrono.

L'inscription en mode Chrono dans une épreuve permet d'obtenir son temps et d'être classé dans sa catégorie d'âge. Il y aura des classements pour les Femmes et des classements pour les Hommes.

Tous les participants en mode chrono devront fournir au choix :

- une licence FFA 2026
- OU le document du Parcours de Prévention de Santé (PPS) à remplir ici <https://pps.athle.fr/>

ATTENTION Le certificat médical n'est plus accepté

Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Les participants doivent respecter les consignes du directeur de course et des personnels de l'organisation.

REGLEMENT

Les participants doivent faire attention aux autres concurrents, piétons, véhicules présents potentiellement sur les parcours.

L'accès à la ligne de départ n'est possible qu'après avoir passé le point de contrôle du matériel. Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

Une dérogation d'âge (sur-classement) pourra être accordée exceptionnellement par l'organisateur.

Par son inscription le concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepte sans réserve.

4. CHRONOMETRAGE (option Chrono uniquement)

Le Chronométrage est assuré par notre partenaire INLIVE.NC avec son matériel informatique et des puces électroniques sur les dossards pour une précision optimale.

Les résultats et les classements sont diffusés en ligne à l'issue de chaque épreuve sur les sites : <https://www.inlive-sport.nc/> - sur la page événement ICAP OU PAS CAP !!! - et sur la page www.proevents.nc

5. CATEGORIES

Les participants ayant choisi l'option Chrono sont classés dans les catégories suivantes (âge au 31 décembre 2026) :

- Scratch (toutes catégories d'âge confondues)
- Espoirs H et F : 16-17ans
- Séniors H et F : de 18 à 39 ans
- Masters 1 H et F : de 40 à 49 ans
- Masters 2 H et F : de 50 à 59 ans
- Masters 3 H et F : de 60 à 69 ans
- Masters 4 H et F : de 70 et +

6. RECOMPENSES

Seuls les participants ayant choisi l'option Chrono seront chronométrés et pourront être récompensés.

Monteront sur le podium et seront récompensés :

- **7KM :**
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement Scratch et Espoir
- **14KM :**
La première femme et le premier homme des catégories : Séniors / Master 1, 2, 3 et 4
Les trois premières femmes et les trois premiers hommes du classement Scratch

La remise des prix des épreuves aura lieu sur le village de course à partir de 10H15, au plus tôt - info confirmée lors d'un mail envoyé avant l'événement. Une grande partie des récompenses se feront en produits de la ferme.

Des récompenses pourraient être également attribuées (suivant les lots récupérés), par des tirages au sort, effectués avant la fin de l'épreuve pour gagner du temps

Seules les personnes présentes pendant la remise des prix pourront prétendre à leurs lots. En cas d'absence

REGLEMENT

lors de la remise des prix, le concurrent suivant dans le classement sera récompensé en lieu et place de l'absent. Les participants doivent porter une tenue correcte et sportive (chaussures fermées) pour pouvoir monter sur le podium.

7. MATÉRIELS OBLIGATOIRES

Tout participant à une épreuve doit récupérer son dossard de course à fixer sur la face avant de son tee shirt ou visible à l'avant sur un porte dossards pour pouvoir prendre le départ.

Les participants sont seuls responsables de la conformité du matériel qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Pour des raisons de sécurité et le bon déroulement de la course, chaque participant est tenu de respecter la réglementation suivante en termes de matériel et d'équipement.

7KM : une réserve d'eau de 500mL minimum, des chaussures fermées.

14KM : une réserve d'eau de 1L minimum, des chaussures fermées.

En l'absence des matériels obligatoires au départ, le participant ne pourra prendre le départ de l'épreuve. En leur absence en cours d'épreuve, le participant pourra être mis hors-course ou se voir attribuer une pénalité de temps.

Il est également vivement conseillé de prendre un ecocup car aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements, son téléphone portable avec soi, une casquette, gels et autres apports alimentaires....

En cas d'abandon, le coureur doit en informer OBLIGATOIREMENT le poste de contrôle ou le signaleur le plus proche.

8. INSCRIPTIONS et TARIFS

Les inscriptions sont effectuées par Internet, depuis le site inlive.nc.

L'inscription sur place sera possible le matin de l'événement, uniquement pour les parcours rando, payable en espèces ou chèques uniquement et majorée de 500f.

Les inscriptions prendront fin le **jeudi 28 Mai à 22h**, pour toutes les épreuves.

La confirmation de votre inscription se fait par réception d'un email suite à la validation de l'inscription Internet.

Gratuit pour les moins de 3 ans, autorisés seulement sur le parcours de 7 km, en porte BB.

7 km - Age minimum : 8 ans (2018) en randonnée et 16 ans (2010) en chrono

Limite : 400 participants

Tarif réduit pour les 100 premiers

Randonnée pour les moins de 12 ans	1100 F
Randonnée à partir de 12 ans	1600 F
Chrono à partir de 16 ans	2100 F

Tarif normal

Randonnée pour les moins de 12 ans	1600 F
Randonnée pour les 12 ans et plus	2100 F
Chrono pour les 16 ans et plus	2600 F

REGLEMENT

14 km - Age minimum : 12 ans (2014) en randonnée et 18 ans (2008) en chrono

Limite : 400 participants

Tarif réduit pour les 100 premiers

Randonnée pour les moins de 12 ans 1600 F

Randonnée à partir de 12 ans 2100 F

Chrono à partir de 16 ans 2600 F

Tarif normal

Randonnée pour les 12 ans et plus 2600 F

Chrono pour les 18 ans et plus 3100 F

Afin de réaliser l'inscription en ligne, il faut renseigner :

- **Nom, prénom, date de naissance, adresse email**
- **Numéro de téléphone portable**
- **Pour l'option Chrono :**
 - **une licence FFA 2026**
 - **OU le document du Parcours de Prévention de Santé (PPS) à remplir ici <https://pps.athle.fr/>**

ATTENTION Le certificat médical n'est plus accepté

Le règlement peut être effectué par carte bancaire directement sur le site.

La validation d'un dossier d'inscription fait office d'accord du présent règlement.

Si l'inscription ne peut pas être validée (manque d'un document), il faut recommencer la procédure ultérieurement. Aucune réservation n'est possible.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le participant et la personne ayant cédé son dossard d'une épreuve de l'événement.

9. REMBOURSEMENT

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'épreuve pour laquelle vous êtes inscrit, vous pouvez demander un remboursement, à condition de le faire avant La clôture des inscriptions le Jeudi 28 Mai 22h, pour être remboursé à hauteur de 70% du montant de votre inscription. Passé cette date, aucun remboursement ne pourra plus être réclamé.

10. RETRAIT DES DOSSARDS

Afin de faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'un dossard fourni par l'organisateur. Ces dossards numérotés et personnels sont obligatoires, en mode randonnée comme en mode Chrono. Les dossards seront disponibles à la boutique **KING SPORT à Dumbéa mall, les vendredi 29 Mai de 10h à 18h et samedi 30 Mai de 9h à 12h.**

REGLEMENT

11. SÉCURITÉ DU SITE

L'introduction sur le site de l'évènement de tous objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants, matières explosives, alcool est strictement interdite.

Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.

12. PARCOURS

- Toutes les informations relatives aux courses (profils, horaires...) sont disponibles sur le site internet inlive.nc et sur la page de l'évènement **ICAP OU PAS CAP !!!**.
- Chaque participant devra se trouver au départ de sa course à l'heure qui lui aura été indiqué sur le dernier mail d'infos utiles envoyés le vendredi suivant la clôture des inscriptions. Le départ sera refusé (pour question de sécurité) au participant qui se présente sur la ligne de départ après l'heure fixée.

Les parkings se feront aux abords du départ des parcours sur la propriété Montagnat

Tout participant devra franchir la ligne d'arrivée pour être classé. Les participants devront impérativement respecter les limites du parcours matérialisé par des rubalises, banderoles ou panneaux. En cas de sortie de piste, ils devront reprendre le circuit là où ils l'auront quitté. Toute infraction constatée par le directeur de course, un signaleur ou un membre de l'organisation entraînera la disqualification de l'épreuve concernée. Dans le cas où le parcours alternerait des portions balisées et des zones de partage avec les autres usagers (cyclistes, piétons ou véhicules à moteur), les participants devront circuler dans ces zones dans le strict respect du code de la route.

Des signaleurs sont présents sur tous les parcours. Leur rôle consiste à signaler la bonne direction à suivre aux participants et à signaler aux autres usagers de la voie le passage d'une épreuve sportive et la priorité qui s'y rattache en vue d'assurer la sécurité des participants. A l'approche d'un signaleur, le concurrent doit être très attentif aux indications verbales ou visuelles reçues, les respecter scrupuleusement et il doit également s'assurer lui-même qu'il peut parcourir sans danger la zone signalée.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé.

La direction de course se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour raison de sécurité.

13. POSTES DE RAVITAILLEMENT

Des ravitaillements seront mis à disposition des coureurs (1 sur le 7 km et 2 sur le 14 km)

Pour respecter la nature, l'organisation ne fournira pas de gobelet sur les points de ravitaillements. Pour profiter des boissons offertes **les participants devront s'équiper d'une éco-cup.**

14. ASSISTANCE EXTERIEURE

L'assistance durant une course est sujette aux conditions suivantes :

L'assistance ne peut être réalisée que dans les zones de postes de ravitaillement.

Approvisionnement en eau et alimentation :

REGLEMENT

En dehors des postes de ravitaillement les participants ne doivent pas recevoir d'assistance de la part du public (bidons, aliments, etc.). Les participants peuvent recevoir de l'aide de la part du staff organisateur ou du staff médical.

15. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Avec la présence de bétail sur la propriété les chiens (petits, moyens, grands) sont strictement interdits.

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser. Tout participant contrevenant pourra être exclu de l'événement.

Les concurrents s'efforceront de respecter la faune et la flore du domaine et d'utiliser les toilettes prévues par l'organisation.

Chaque participant s'engage au travers de son inscription à respecter le règlement du Domaine.

Le non-respect de ces règles entraînera la disqualification du coureur, notamment :

- Abandon de déchets
- Dégradation de plantes
- Allumage de feux
- Atteinte volontaire aux animaux
- Utilisation de raccourcis et dégradation des espaces non prévus dans le parcours
- Agression physique ou verbale d'un membre de l'organisation

16. PÉNALITÉS

Les infractions suivantes seront sanctionnées par une exclusion de l'épreuve ou une pénalité de temps :

- Absence sur un contrôle de passage (exclusion)
- Non-respect du parcours (exclusion)
- Essai pendant le déroulement de la course et en dehors des reconnaissances officielles (pénalité)
- Refus volontaire de céder le passage à un participant souhaitant doubler (pénalité)

17. MÉDICAL

Un service d'assistance médicale est assuré par un médecin et des unités de secours. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours. Sur avis médical, l'organisateur se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours tout participant qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Tous les appels d'urgence devront être effectués vers les numéros téléphoniques indiqués sur le dernier mail d'informations le vendredi avant l'épreuve. Il est vivement conseillé à tous les participants de l'inscrire sur son dossards.

18. RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisation dégage toutes responsabilités en cas de perte, détérioration, vol de matériel et/ou d'équipements individuels.

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure. Dans ce cas, le

REGLEMENT

participant renonce à obliger l'organisateur au remboursement total ou partiel de son inscription et des frais connexes engagés pour participer à la manifestation.

19. ORGANISATION - LITIGES

Le directeur de course et ses assistants sont les seuls à décider du placement des concurrents sur les lignes de départ.

Les retardataires ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Toute réclamation devra être déposée auprès du directeur de course dans l'heure d'arrivée du participant. Cette réclamation devra être faite par écrit.

Tout point litigieux sera tranché par le directeur de course responsable de l'organisation des épreuves.

20. ASSURANCES

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses équipes, des spectateurs et de tous les participants au TRAILS ICAP OU PAS CAP. La responsabilité civile des participants est couverte pour les accidents qu'ils pourraient causer à autrui et pour lesquels leur responsabilité serait engagée lors du déroulement de la manifestation sportive.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Assurance Accident Individuelle

Il vous est fortement recommandé de souscrire une assurance « Individuelle accident » ou de vérifier que votre police d'assurance comprend cette garantie. En effet si vous chutez et vous blessez, sans que notre responsabilité d'organisateur de l'événement soit mise en cause, vos dommages (notamment corporels en cas de blessure : frais médicaux et hospitaliers) ne seront garantis que si vous bénéficiez d'une garantie par ailleurs (garantie des accidents de la vie privée, prévoyance, individuelle accident...). Nous vous engageons par conséquent à vérifier si c'est le cas avant le déroulement de la manifestation, et vous conseillons de souscrire une garantie si vous n'étiez pas déjà couvert. Les licenciés participant à cet événement ne sont pas couverts par l'assurance de leur licence fédérale, l'organisateur n'étant pas affilié à une fédération sportive.

Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, etc.) subis par les biens personnels des participants, et ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun des participants.

21. DROIT A L'IMAGE et PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le concurrent donne son accord à l'organisateur, aux médias, aux partenaires qui pourraient couvrir l'événement, d'utiliser son image (photos, films, prises de vues aérienne) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusions (presse, télévision, internet, réseaux sociaux), et sans aucune contrepartie financière ou autre.

Si vous souhaitez vous opposer à la publication de vos photos/images pour un motif légitime, vous devez impérativement communiquer cette décision avec une copie de pièce d'identité à l'organisateur par mail à : contact@proevents.nc.

REGLEMENT

Les photos et vidéos de l'événement seront diffusées sur le groupe FB Pro Events, sur la page événement ICAP OU PAS CAP !!! ainsi que notre site internet www.proevents.nc

22. FORCE MAJEURE

Si la manifestation ne peut être organisée, ou doit être interrompue ou annulée, pour cas de force majeure (intempéries, mouvements sociaux, émeutes...), l'organisateur ne sera tenu à aucun engagement vis à vis des participants. Les droits d'inscription resteront acquis à l'organisateur et ne seront pas remboursés.

23. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'évènement implique l'acceptation pleine et entière, par chaque concurrent, du présent règlement.

Il pourra être modifié à tout moment et sans préavis par PRO EVENTS, jusqu'au Dimanche 31 Mai. Un mail des informations utiles sera envoyé le vendredi 29 Mai à la suite de la clôture des inscriptions et le règlement définitif sera diffusé et affiché au PC Course lors de l'émargement le jour de la course. Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.